

### **Protection de l'enfance : des manquements avérés et des comptes à rendre**

Dijon, le 20 janvier 2020

Le magazine « Zone Interdite » diffusé par M6 dimanche 19 janvier 2020 a révélé de graves manquements dans un établissement chargé la protection de l'enfance en danger dont le Conseil départemental de la Côte-d'Or est responsable. Comme tous les téléspectateurs, nous sommes profondément choqués par la découverte d'images aussi insoutenables.

S'agissant d'un sujet de cette importance, les élus du groupe des forces de progrès s'étonnent de n'avoir pas été informés par le Président du Département, à minima depuis début octobre, dès lors qu'il a été lui-même alerté par les journalistes.

La protection de l'enfance est une compétence majeure du Conseil départemental et sans doute l'une des plus délicates à mettre en œuvre.

En octobre 2013 déjà, les magistrats de la Chambre régionale des comptes pointaient de très nombreuses insuffisances dans la gestion financière et dans la conduite de la politique de protection de l'enfance du Conseil départemental de Côte d'Or. La Chambre recommandait de « se donner les moyens de s'assurer de l'adaptation de l'offre aux besoins tant quantitatifs que qualitatifs, se doter d'outils de suivi financiers permettant d'évaluer le coût et l'efficacité des différentes prises en charges. »

A chaque session du Conseil départemental, j'interviens au nom de notre Groupe pour demander sans relâche au Président d'assumer d'abord ses compétences sociales, avant de financer tout autre projet hors compétences.

Le 25 novembre dernier, nous avons sollicité un rendez-vous auprès du Président du Conseil départemental pour l'alerter d'un dysfonctionnement avéré du service de l'aide sociale à l'enfance (ASE) en charge du premier accueil des mineurs non accompagnés. Le Président n'a pas donné suite.

Début 2020, avec ce reportage télévisé, nous apprenons que les dysfonctionnements graves persistent sans même savoir si les recommandations de la Chambre régionale des comptes ont été suivies d'effets.

Compte tenu de l'urgence et de la gravité, les conseillers départementaux des Forces de progrès, demandent :

- la convocation de toute urgence d'une session extraordinaire de l'assemblée départementale;
- la création d'une mission d'information et d'évaluation, conformément aux dispositions de l'article 1-2-8-3 du règlement intérieur, afin de faire un état des lieux précis de la protection de l'enfance : taux d'encadrement et moyens financiers dédiés pour chaque établissement de Côte d'Or ;

**Christophe AVENA** DIJON 5 **Michel BACHELARD** CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR **Hamid EL HASSOUNI** DIJON 3 **Dénia HAZHAZ** CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR **Lionel BARD** Dijon 2 **Sandrine HILY** DIJON 3 **Nathalie KOENDERS** DIJON 2 **Christophe LUCAND** LONGVIC/GEVREY **Céline MAGLICA** DIJON 6 **Béatrice MOINGEON-HERMARY** ARNAY-LE-DUC **Massar N'DIAYE** DIJON 6 **Pierre POILLOT** ARNAY-LE-DUC **Colette POPARD** DIJON 5 **Christine RENAUDIN-JACQUES** TALANT/SOMBERNON **Paul ROBINAT** TALANT/SOMBERNON **Jeannine TISSERANDOT** CHENÔVE **Céline TONOT** LONGVIC/GEVREY

- un audit complet, réalisé par un cabinet indépendant, sur la prise en charge des personnes en situation de fragilité en Côte-d'Or, enfance, personnes handicapées, personnes âgées ;
- que le Président du conseil départemental rende compte, une fois par an au cours d'une session publique dédiée, de la situation de tous les établissements.

Enfin, nous demandons au Président du Conseil départemental qu'il informe tous les élus des résultats détaillés de la commission d'inspection qu'il annonce avoir diligentée le 2 octobre 2019 suite à son interview avec le journaliste de Zone Interdite.

La prise en compte des besoins fondamentaux de ces enfants meurtris par la vie est un devoir. Les conseils départementaux et leurs présidents doivent l'assumer en priorité.

Colette POPARD  
Présidente du groupe des Forces de Progrès